



## ACHAT EN VEFA/Dépôt de bilan du constructeur

-----  
Par GAULOIS13

Bjr

Achat logement en VEFA 2011 pour livraison fin 2012.

Dépôt de bilan 2014. Constructeur garanti par CAISSE d'EPARGNE, nous ne sommes toujours pas livrés etc...

Outre la garantie Caisse Epargne qui se met en place très lentement, pouvons nous présenter notre créance (80% du prix de l'appart payé au dépôt de bilan du Promoteur, au liquidateur Judiciaire (qui possède 60% des appart de l'immeuble non terminé soit 31, car seulement 21 logements étaient vendus sur un programme de 52 au lancement des travaux).

Je précise que la plupart des Sociétés qui sont intervenues sur le chantier ont été réglées.

Merci par avance pour votre retour